

**Les jeux d'argent en ligne baissent de 11% au premier semestre 2022**

**Les jeux d'argent en ligne baissent de 11% au premier semestre 2022 ..... mais l'Autorité Nationale des Jeux sous la domination de la doxa du jeu pathologie maladie et d'association moraliste anti jeu multiplie les mesures liberticides contre les jeux d'argent, contre les publicités pour les jeux et lance une campagne démagogique provocatrice contre les paris sportifs à l'approche de la coupe du monde de football au Qatar**

-----

**JP G. MARTIGNONI-HUTIN, sociologue.**

**(Centre Max Weber, Université Lumière Lyon2)**

**Novembre 2022**

=

**Résumé** = Les jeux d'argent en ligne baissent de 11% au premier semestre 2022, paris hippiques en ligne sont particulièrement concernés par cette décroissance (-17%). Les paris sportifs n'échappent pas à cette baisse (- 8%). Le poker sur internet décroît également (-3%). Les dépenses marketing & publicitaires des opérateurs en ligne subissent une chute importante (- 46%) et le nombre de comptes joueurs actifs (CJA) baisse de 12%. Malgré ces chiffres l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) à l'approche du monde de la coupe de football vient « d'obliger\* » *les opérateurs de jeux d'argent et l'écosystème de la publicité* à signer pas moins de 4 chartes\*\* qui restreignent de manière drastique la possibilité de promouvoir les jeux de hasard. Nous consacrons prochainement un article à ce nouvel oukase du gendarme des jeux, une décision arbitraire, autoritaire qui conforte les analyses de la présente contribution et confirme les multiples dérives liberticides de l'ANJ. Deux mots résumant de plus en plus la politique des jeux menée par l'Autorité Administrative *Indépendante( ?)* (AAI) de la Rue Leblanc \*\*\*: "*Kafkaïen*", qui renvoie à un pouvoir bureaucratique omniprésent ; « *Ubuesque* » qui rend compte d'une situation absurde. Nous n'avons

pas fini de parler de l'ANJ. Au moment où nous terminions cet article et deux jours après les 4 chartes liberticides contre la publicité pour les jeux, l'autorité des jeux lance une nouvelle campagne contre le jeu (accompagner bien sûr d'un sondage Harris Interactive payé et instrumentalisé par l'ANJ) **qui a l'air assez ignoble et intitulé « t'as vu ? »..... t'as perdu !** ; Démagogique, liberticide, alarmiste, négative, sombre ; mensongère, provocatrice et reprenant de manière ridicule ce qui est censé être le style jeune, le style Rap (\*\*\*\*) cette campagne néo prohibitionniste (réalisée par l'agence « Rosbeef « l'ANJ aurait du engager le groupe rock les « Garçons Bouchers »(\*\*\*\*\*) pour cette campagne saignante !!!!) qui invite à ne pas jouer aux paris sportifs lors de la coupe du Monde au Qatar pourrait aboutir à l'effet inverse. L'ANJ oubliant que les jeunes - notamment mais pas seulement - adorent franchir les interdits notamment quand ils sont imposés par un Etat technocratique omnipotent qui veut règlementé tous les plaisirs de nos concitoyens dans le moindre détail y compris ceux liés au sport national et à une messe mondiale qui rassemble des millions de personnes dans une même passion.

*\*objectivement avaient-ils le choix ? Certainement non*

*\*\*Signature de 4 chartes d'engagement pour promouvoir des communications commerciales responsables (communiqué anj, actualité, Paris, 7 novembre 2022)*

*\*\*\* : siège de l'ANJ dans le 15° à Paris*

*\*\*\*\* : sur cette campagne qui a l'air assez ignoble, nous y reviendrons dans une prochaine contribution l'anj précise que « l'axe central de cette campagne est un son rap, mis en images par un clip, rythmé par des punchlines percutantes, intitulés :*

*« tu pensais prendre du biff, t'as pris une baffe »*

*« t'as cru accéder à la fame c'est juste la fin de ton game »*

*« Pro des paris auprès des tiens, tu finiras paria »*

*« Plus vous jouez plus vous vous isolez de votre entourage »*

*« T'as vu t'as perdu : évaluez votre pratique de jeu sur [evalujeu.fr](http://evalujeu.fr) »*

*\*\*\*\*\* : groupe de rock alternatif opérant la synthèse musicale entre la veine punk et la chanson populaire à la française, notamment le musette.*

*Fondé par François Hadji-Lazaro de 1986 à 1997 Les Garçons bouchers continueront ensuite sous le nom de Pigalle*

-----

### **Introduction**

Alors que l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) vient de publier les résultats du *gambling* & du *e.gambling* pour le premier semestre 2022, (1) on peut s'interroger pour savoir si la politique du « en même temps » - *voulue par le gouvernement dans le secteur des jeux et mise en musique par l'ANJ sous la domination de la doxa du jeu pathologie maladie et d'associations* - n'atteint pas ses limites, soulignant ses contradictions, son hypocrisie, sa tentation liberticide... pour dévoiler fondamentalement au final une incompréhension des pratiques ludiques populaires à l'endroit des jeux de hasard et d'argent (JHA) qui représentent :

- Un fait social, culturel, historique... ;
- un secteur économique important qui irrigue les territoires de multiples façons ;
- une passion ordinaire parfois dionysienne (2) qui concerne des millions de Français, non une pathologie. Scientifiquement le distinguo fait sens. Confer notre article : « *Le jeu excessif est-il une addiction ?*, (*Sciences sociales et santé*, 2022/2 (Vol. 40), p. 95-104. Juin 2022. (3))

### **Une politique des jeux sanitaire, néo prohibitionniste, alarmiste, inquisitrice...**

Alors que l'Autorité Nationale des Jeux a publié début octobre les résultats des jeux de hasard & d'argent en dur et en ligne pour le S1 - hors casinos & cercles - nous nous interrogerons pour savoir si la politique du « en même temps » (voir ci-dessous \*\*\*\*\*), voulue par le

gouvernement dans le secteur des jeux - *et mise en musique par l'ANJ sous la houlette d'Isabelle FAULQUE PIERROTIN* - n'atteint pas ses limites, soulignant ses contradictions, sa tentation liberticide... Car quand on regarde dans le détail cette politique du «en même temps », il apparaît que les décisions et orientations prises depuis des mois par l'ANJ et son collègue constituent en réalité systématiquement une politique sanitaire, néo prohibitionniste, alarmiste, hygiéniste, moralisatrice, inquisitrice qui :

- intervient dans la transmission ludique intergénérationnelle et la socialisation ludique primaire intra familiale comme une véritable police des familles (*confer notre article : UNAF, ANJ : Police des familles joueuses ? = Une intrusion sociologique de l'UNAF et de l'ANJ dans la socialisation ludique primaire qui pose problème (4)*)
- limite et même interdit la publicité pour les jeux, par exemple celle de Winamax - « Tout pour la Daronne » - censurée par l'ANJ en mars 2022 (*confer notre article: Censure de la publicité WINAMAX : une dérive liberticide de l'ANJ (5)*)
- multiplie les contrôles tatillons, machiavéliques, ... pour de nombreux jeux de la FDJ notamment Amigo et Le Loto du Patrimoine (6) *Quand on lit la prose kafkaïenne que produit l'ANJ sur l'opérateur de loteries à chacun de ses collègues il faut se pincer pour y croire*
- prohibe strictement certains jeux de la FDJ : « Jeudi magique » & X 50 (7) *confer annexe 3*
- met en place un consumérisme ludique punitif - dont rêve la doxa du jeu pathologie maladie et les associations familiales anti jeu - qui est systématiquement défavorable aux joueurs. En limitant le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ), les bonus...; en sanctionnant les opérateurs ou en les mettant sous surveillance permanente. (*Dernièrement - site ANJ actualité du 18/10/2022 - la commission des sanctions de l'ANJ a été saisie pour sanctionner sept opérateurs en ligne qui auraient dépassé le plafond de 85 % du TRJ. (confer annexe 7) Un tel crime ne saurait resté impuni !*)
- établi une relation foucaldienne (8) - surveiller et punir - avec les opérateurs : A l'approche de la coupe du monde de football l'anj a publié de multiples recommandations (\*) liberticides pour « surveiller et punir » les opérateurs de jeux en ligne (*notamment ceux qui exploitent les paris sportifs*) qui offrent des gratifications financières, des bonus, des offres de bienvenue... pour fidéliser leur clientèle, attirer de nouveaux joueurs. Démarche marketing logique dans le cadre d'une économie libérale concurrentielle et celui d'un consumérisme ludique vertueux favorable aux joueurs \*(anj actualités 27/10/2022 : Gratification financière et jeux d'argent : l'ANJ

présente ses lignes directrices et recommandations : confer annexe 8)

(\*\*\*\*\*)

- « en même temps » on engage une vraie fausse privatisation de la FDJ mais on conserve son monopole pendant 25 ans.... au grand dam de Bruxelles qui a ouvert une enquête (Introduite en Bourse en novembre 2019, la FDJ pourrait devoir plus d'un milliard d'euros selon « les analystes de Citi qui craignent que l'Union européenne demande à La Française des Jeux de payer à l'État français un important complément de prix dans le cadre de l'attribution des droits exclusifs au moment de la privatisation du groupe ». : confer annexe 6 et notre article « TRICHERIE/FDJ/PRIVATISATION/MONOPOLE : Bruxelles s'invite à la table de jeu (9)

- « en même temps » on autorise les jeux d'argent mais on multiplie les messages alarmistes sur la maladie du jeu, comme si une pandémie ludique dévastait la France;

- « en même temps » on « brade » l'opérateur historique pour que son entrée en bourse soit un succès - indiquant une volonté que L'État « Croupier » sorte de l'exploitation de l'impôt ludique - mais on « nationalise » sur la durée Le Loto du Patrimoine. Emmanuel MACRON (10) et Stéphane PALLEZ - accompagnés du sémillant animateur de Secrets d'histoire Stéphane BERN - se sont fortement « engagés » depuis plusieurs années et encore dernièrement pour soutenir ce jeu citoyen qui renoue avec l'histoire caritative et philanthropique des loteries (11) soulignant que les JHA profitent au bien commun. Sur le Loto du patrimoine confer :

- Notre article « Mission Patrimoine : censurée par l'ANJ mais soutenue par Emmanuel MACRON » ( 12)

- en annexe 1 « la Déclaration d'Emmanuel MACRON sur le Loto du Patrimoine, à Guéret le 16 septembre 2022.

- En annexe 2 la Tribune de Stéphane PALLEZ: « S'engager » pour le patrimoine : c'est soutenir la transmission de la mémoire, favoriser l'activité économique et les métiers d'art et dynamiser durablement l'attractivité touristique des territoires » (13)

-----

Loin de nous l'idée de proposer des explications factuelles pour expliquer pourquoi ça joue moins en ligne au 1° semestre 2022 ( -II%) d'autant que les chiffres sont contradictoires, évoluent et que la FDJ affiche de « solides performances » au 3° trimestre (+12%) portées par la

loterie et le réseau physique ( *confer annexe 4 : le communiqué de la FDJ du 13 OCTOBRE 2022 ; annexe 5 l'article de Nicolas Sandanassamy : Capital/I3/IO/2022*) Néanmoins nous tenons à souligner une chose. Toutes les actions entreprises par l'ANJ depuis qu'elle a succédé à l'ARJEL - et elles sont nombreuses (\*\*\*) - ne seront pas sans conséquences à moyen long terme sur l'économie des JHA et ont sans doute déjà un impact sur le marché ludique.

(\*\*\*) *communications, recommandations, décisions, sondages, vraies fausses (?) concertations avec quelques joueurs...et même des non-joueurs (!), conventions ( avec l'UNAF, l'observatoire des drogues, la police des jeux...), prise de parole d'Isabelle Faulque Pierrotin, prohibition totale de deux jeux de la FDJ, censure de la publicité Winamax ; autorisation « sous conditions » draconiennes pour exploiter de nouveaux jeux pour la FDJ, restriction sans fin pour qu'elle puisse continuer à en exploiter d'autres et non des moindres ( le loto du patrimoine et Amigo :le jeu permanent dans les cafés qui a succédé à Rapido) ; mesures pour limiter fortement la publicité pour les jeux avec à terme - comme pour le tabac - une prohibition totale véritable bombe à retardement pour les opérateurs.....*

***La doxa du jeu pathologie maladie =« tout le monde est susceptible de tomber malade (du jeu) et vous ne pourrez jamais me prouver le contraire »***

Car comme nous l'avons montré dans de nombreux articles, ces mesures prises par Isabelle FAULQUE PIERROTIN vont toutes dans le même sens. L'ANJ fait en permanence du *gambling bashing*, parle sans cesse d'addiction, du jeu des mineurs, d'interdiction, de mesures sanitaires pour lutter contre le jeu excessif et même désormais *millions de joueurs « à risque » susceptibles de tomber dans le jeu compulsif*. L'autorité annonce ou préannonce chaque mois de nouvelles règles contraignantes. Cela semble sans fin. L'information et la prévention deviennent propagande. Au niveau symbolique l'autorité de la rue Leblanc ne semble même pas se rendre compte qu'elle renvoie en permanence une représentation très subjective, très noire, très négative, très médicale des jeux, constamment associés à une drogue, une addiction, une déviance. Elle sépare de manière totalement subjective et réductrice le bon grain de l'ivraie. D'un côté un jeu loisir (qu'elle se garde bien de définir) de l'autre un jeu compulsif de personnes atteintes de la maladie du jeu et de plus en systématiquement (*reprenant les dérives de la doxa pour élargir sa clientèle et le nombre de ses futurs patients...pardon clients*) des joueurs à *risque* susceptible de tomber dans l'addiction. Dans ce domaine comme dans d'autres ( on pense au terme asymptotique :

patient malade qui ne présente pas de symptôme) la doxa du jeu pathologie maladie affirme dans un crédo d'apparence scientifique mais totalement tendancieux : «  *tout le monde est susceptible de tomber malade (du jeu) et vous ne pourrez jamais me prouver le contraire* » Surfant sur cette tautologie alarmiste absurde, l'ANJ et la doxa peuvent en permanence agiter le chiffon rouge de l'addiction ludique comme le font les addictologues qui exploitent le *business des addictions sans substance*.

Le site internet de l'autorité est la principale vitrine de cette dérive. Taper « ANJ » sur Google voilà ce que vous obtenez avant même de pénétrer dans les lieux :

- « ANJ ACCUEIL : Evalujeu, le site d'évaluation de la pratique de jeu d'argent proposé par l'ANJ, fait peau neuve. Actualité, 12/10/2022
- INTERDICTION VOLONTAIRE : Des questions sur la demande d'interdiction volontaire de jeux
- DEMANDER A ETRE INTERDIT”

Entrer ensuite sur la page accueil de l'ANJ : voilà ce que vous trouvez en très grosses lettres sur la ½ de la surface :

1. « *J'ai besoin d'aide* »
2. *Je souhaite obtenir des conseils pour maîtriser mon jeu*
3. *Je demande une interdiction de jeu ou recherche des informations sur celle-ci..... »*

Toutes ces sentences n'incitent pas à jouer et inviteraient même surtout à ne jamais jouer, ou à vous faire immédiatement interdire de jeu si vous êtes joueur. Cliquer sur ces 3 bandeaux vous renvoie à des textes longs, redondants, culpabilisants, moralisateurs... qui cherchent à faire peur et vont tous dans le même sens, celui souhaitée par la doxa du jeu pathologie maladie : le jeu est dangereux, c'est une maladie, une pathologie, une addiction.... Et si vous n'êtes pas encore malade du jeu, faites-vous vite tester pour savoir si vous l'êtes. Ainsi en cliquant sur le bandeau 3 vous tombez sur ceci = « *Vous pensez avoir un problème avec le jeu ? Vous rencontrez des difficultés avec le jeu et vous souhaitez arrêter le jeu ? Vous avez la possibilité de vous protéger en demandant votre interdiction volontaire de jeux auprès de nos services. »*

***Multiplés sondages commandés par l'ANJ et payés par le contribuable pour.... Faire l'opinion non la mesurer***

Mais l'injonction « thérapeutique » n'est pas terminée. En bas de la page d'accueil du site internet de l'ANJ un encadré précise: « *Le jeu*

*d'argent n'est pas un jeu d'enfant : Suite à l'étude réalisée par Harris Interactive pour l'ANJ sur le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent, l'ANJ et l'UNAF s'associent pour délivrer des conseils aux parents pour aborder la thématique du jeu d'argent avec leurs enfants ».*

Un fascicule style BD montre une maman avec ses deux bambins et précise : *les jeux d'argent comment en parler à ses enfants.* Vu l'âge des mômes nous ne sommes plus dans *le jeu des mineurs* mais véritablement à la maternelle. Prochaine étape : la prévention contre le jeu pathologique dans les pouponnières et les maternités ! L'ensemble renvoie à la convention que l'ANJ a signé avec l'association familiale UNAF il y a quelques mois et au sondage sur la socialisation ludique contemporaine.

Nous avons déjà parlé des sérieux doutes épistémologiques que nous avons sur ce sondage : surdéterminée dans son questionnement, instrumentalisée dans sa présentation finale. Ensemble signalant la volonté de cette association moralisatrice et de l'ANJ d'intervenir désormais comme une véritable Police des familles en matière de jeux d'argent, de violer l'intimité de la socialisation ludique familiale primaire, de culpabiliser les parents joueurs, d'intervenir dans la culture ludique des Français, des Français d'origine étrangère et la transmission ludique intergénérationnelle, notamment celle des milieux populaires

Ce sondage ANJ/UNAF était destiné visiblement à *faire l'opinion* et non à la *mesurer* ( *confer les travaux de Pierre Bourdieu sur cette question : l'opinion publique n'existe pas*) La messe était probablement dite avant que l'ANJ ne paye ce sondage à Harris interactive qui bien évidemment n'allait pas décevoir *ce très bon client proche de l'État* qu'est l'ANJ, malgré sa qualité d'autorité administrative *indépendante*, soudainement très friande de sondages onéreux payés par le contribuable. L'ANJ a ensuite multiplié ce type de sondages réalisés rapidement en ligne ou par téléphone, contrôlés par personne, sans aucune valeur scientifique, sans enquête de terrain pour *faire*, *manipuler*, *modeler l'opinion*. Manipulation permettant ensuite à l'ANJ de justifier sa politique et d'annoncer de nouvelles mesures liberticides :

- décembre 2020 : Le jeu d'argent n'est pas un jeu d'enfant : étude réalisée par Harris Interactive pour l'ANJ sur le rôle de la famille dans l'initiation des enfants aux jeux d'argent
- 18 mars 2021 : Harris Interactive pour l'ANJ : Les joueurs le deuxième confinement et les risques
- 15 juin 2021 — Les paris sportifs durant l'Euro de football . Enquête Harris Interactive pour ANJ.
- janvier 2022 : Influence de la publicité et des gratifications financières sur les comportements de jeu ... – Harris interactive pour l'ANJ

- **A l'approche de la Coupe du Monde de football, l'ANJ a demandé à Toluna – Harris Interactive d'interroger les Français sur leurs intentions de paris. enquête réalisée en ligne du 7 au 11 octobre 2022 Échantillon de 1 027 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.**

- 

-----

**« tu ne joueras point »**

De guerre lasse vous regardez le compte twitter de l'ANJ pour vous distraire un peu de cette communication mortifère, alarmiste, pathogène, d'une grande subjectivité. Et vous tombez sur une orgie de messages propagandistes ( sanitaires, moralisateurs, qui traite les joueurs comme des enfants...) et qui la aussi vont tous dans le même sens:

1. Anj : 14/IO/2022 : « pour en savoir plus sur les risques d'un jeu non maîtrisé , evalujeu.fr : quel sont les risques d'un jeu non maîtrisé ?

2. 14/IO : comment reconnaître les signes d'un jeu problématique ? Mario BLAISE, ( membre du collège de l'ANJ) psychiatre explique les principes de l'addiction, les spécificités de l'addiction au jeu d'argent et les signes qui permettent de l'identifier

3. You tube : l'addiction au jeu d'argent : quels signes...

4. 13/IO /2022 = « Evalujeu, le site d'évaluation de la pratique de jeu d'argent proposé par l'ANJ, fait peau neuve. Vous pourrez y retrouver un questionnaire d'évaluation, des conseils personnalisés, des témoignages et de nombreuses informations sur le jeu d'argent »

5. France inter 30/9/2022 : « *la pub n'a pas le droit de faire croire qu'on peut gagner sa vie avec des paris sportifs* » , Christine FIORINA ; directrice des marchés, de la conformité et de la protection des joueurs à l'ANJ. Était l'invité de France Inter

6. 27/9/2022 = « L'isolement est une des conséquences du jeu excessif. Lorsque le jeu n'apporte plus de plaisir, des dispositifs et structures d'aide sont à votre écoute. Pour en savoir plus.....”

Il faudrait des pages pour regrouper tous ces messages qui par leur abondance, leur redondance et leur tonalité ; l'absence de

contradictions, d'esprit critique, de débats, d'interrogations apparaissent comme une véritable propagande.

Cette communication alarmiste peut se résumer en une sentence moralisatrice méta religieuse « *tu ne joueras point* » ... » et « *si tu joues voilà toutes les solutions pour te faire interdire de jeu immédiatement en ligne* ». Comme il y avait peu d'interdits de jeu au regard des millions de joueurs, comme il n'y avait pas assez d'interdits aux yeux de la doxa du jeu pathologie maladie qui est souvent intervenu sur ce thème ( notamment Jean Michel COSTES, figure emblématique de cette doxa. Addictologue, géographe ( sic) membre du collège de l'ANJ, responsable de l'observatoire des drogues, ensuite de l'observatoire des jeux après avoir été licencié de l'observatoire des drogues car il écrivait des tribunes favorables aux salles de shoot sortant de sa neutralité d'agent de l'Etat ) l'inscription au fichier des interdits de jeu a été dématérialisée. Pour accentuer cette volonté de pathologiser le jeu, de culpabiliser les joueurs, de les amener à s'auto-ausculteur en permanence pour voir s'ils sont pas malades du jeu, l' ANJ vient de relooker en octobre 2022 son site Evalu jeu, (voir tweet 4 ci-dessus ) Modernisation qui a bien sûr a fait la une site de l'ANJ pendant plusieurs jours. Reste à savoir si cette actualisation était indispensable ou si Evalu-jeu a fait peau neuve parce que l'anj a considéré qu'il n'était pas assez fréquenté.

### **Principaux résultats du secteur jeux d'argent pour le S1 - hors casinos & cercles =**

-----

L'ANJ a publié dans une courte synthèse les résultats *d'une partie* du Marché des jeux de hasard & d'argent pour le 1er semestre 2022 (S1). Elle concerne les activités des opérateurs qui bénéficient d'un monopole ( FDJ, PMU ) dans leur réseau en dur et les jeux d'argent en ligne ( poker, paris hippiques et sportifs) . Les casinos et clubs de jeu parisiens ne sont pas concernés par ce bilan. Les jeux de hasard & d'argent autorisés par l'ANJ enregistrent un recul important au premier semestre 2022 : - 11%. Les paris hippiques en ligne sont particulièrement concernés par cette décroissance : -17%. Les paris sportifs n'échappent pas à cette baisse : -8%. Le poker en ligne décroît également mais dans une moindre mesure : - 3%. Si l'ANJ donnent quelques explications factuelles pour expliquer cette décroissance à aucun moment elle ne fait le lien entre la politique liberticide multiforme qu'elle mène depuis plusieurs mois sous la domination de la doxa du jeu pathologie maladie et ces résultats.

Globalement deux tendances contradictoires se dégagent :

- Le chiffre global du secteur du gambling et du e gambling ( hors casinos et cercles de jeu) affiche une progression de +7% par rapport au 1<sup>o</sup> semestre 2001 porté par les loteries et les paris hippiques en réseau physique
- les jeux d'argent en ligne autorisés par l'ANJ ( poker, paris hippiques et sportifs)enregistrent un recul important = - 11%

Voyons maintenant le détail tout d'abord pour les deux opérateurs qui bénéficient encore d'un monopole, ensuite pour les jeux sur internet ouverts à la concurrence

-----

**En ce qui concerne les résultats des opérateurs sous monopole (FDJ et PMU) : on observe une croissance de la loterie et des paris hippiques en points de vente**

1 = Les mises enregistrées par la Française Des Jeux (FDJ) s'élèvent à plus de 10Md€ contre 9,1Md€ au premier semestre 2021, soit une hausse de 10% . Le Produit Brut des Jeux (PBJ) de la FDJ atteint 3,2Md€ au 1er semestre 2022 (+12%) par rapport au 1er semestre de l'année précédente (+354M€). Cette progression provient exclusivement des activités de loterie (loterie instantanée et jeux de tirage) dont les mises augmentent de 17% pour s'établir à 8Md€ alors que celles des paris sportifs baissent de 11%, (2Md€) Ces performances sont notamment liées :

- à la reprise du jeu Amigo en points de vente
- à la croissance des jeux de tirage (*Loto* et *Euromillions*) dont les mises s'élèvent à 3Md€ au 1er semestre 2022 (+19% )
- à la progression des jeux de grattage dont les mises s'élèvent à 4,9Md€ au 1er semestre 2022 (+15,1% de croissance par rapport au 1er semestre 2021)

Ces résultats de la FDJ sont également à mettre en perspective avec l'augmentation des dépenses marketing de l'opérateur : 176M€ au global (+13% par rapport au S1 2021), avec une hausse de +25% concernant les dépenses marketing en loterie (86M€) et une baisse de - 6% en paris sportifs (54M€).

2 = En ce qui concerne le PMU les enjeux atteignent 3,9Md€ au 1er semestre 2022, (+18% par rapport au 1er semestre 2021) et s'approchent de leur niveau d'avant Covid. Le PBJ est également à la hausse : 969M€ (+15%).

D'après l'ANJ : « la levée des dernières restrictions sanitaires en points de vente a manifestement fait revenir les turfistes en réseau physique, au détriment du jeu en ligne . Cette dynamique retrouvée s'inscrit également dans un contexte de renouvellement de l'offre de jeu et de déploiement d'une stratégie marketing visant à rendre plus attractifs et accessibles les paris hippiques pour renouveler et diversifier le bassin de joueur ».

### **Les jeux d'argent sur internet :**

Par contre les résultats sont nettement moins roses pour les jeux en ligne ou un important un recul a été constaté au I<sup>o</sup> semestre 2022 . Ce secteur ou plusieurs opérateurs sont en concurrence affiche un PBJ à 1,1Md€ en recul de 11% . **Une telle baisse de chiffre d'affaires - c'est à souligner - n'avait pas été constatée depuis 2013.** En outre cette décroissance est général et concerne chaque segment de jeu.(voir ci-dessous) **Autre élément inquiétant : le nombre de comptes joueurs actifs (CJA) baisse de 12% , à 3,7 millions de joueurs.**

- En ce qui concerne le segment des paris hippiques en ligne il affiche des mises (727M€) nettement en recul : -17%. Le PBJ (169M€ )est également en forte en baisse (-18% ) par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne les paris sportifs les mises s'élèvent à 3,969 Md€ au 1er semestre ( -8% par rapport à la même période en 2021). Le PBJ atteint 685M€, en baisse de 12% par rapport au 1er semestre 2021. qui - précise l'ANJ - : « avait enregistré des performances hors normes en porté par l'Euro de football ». L'autorité de la rue Leblanc estime que « La Coupe du monde de football, qui aura exceptionnellement lieu en fin d'année, du 20 novembre au 18 décembre 2022, constitue le temps fort du marché des paris sportifs en 2023 qui permettra de jauger la dynamique réelle du secteur ». A suivre
- Le PBJ du poker en ligne (216M€) décroît moins fortement (- 3%). Pour l'ANJ, « *le marché du poker tend à se consolider après avoir perdu une partie des joueurs occasionnels arrivés sur le marché pendant les périodes de confinement* ».

**Dernières statistiques publiées par l'ANJ : les dépenses marketing des opérateurs en ligne au 1er semestre 2022.** Elles s'élèvent à 57,2M€, en recul de 46% . Le rédacteur de l'ANJ avance plusieurs explications pour justifier cette énorme baisse de l'investissement publicitaire des opérateurs :

- « Les investissements marketing record constatés au premier semestre 2021, à l'occasion de l'Euro 2020 de football, expliquent pour partie un tel écart ».
- « On note également une réallocation des budgets de gratifications financières de l'objectif d'acquisition vers celui de rétention. Après avoir déployé une stratégie d'acquisition des joueurs en 2021, les opérateurs semblent désormais investir dans leur fidélisation ».

**Pour conclure l'ANJ qui semble avoir la science infuse anticipe** - comme si c'était son rôle - de manière très subjective le futur comportement des opérateurs en matière de publicité :

- La Coupe du monde de football et les budgets marketing ambitieux 2022 annoncés pour le 2<sup>o</sup> semestre, devraient permettre au marché des paris sportifs de retrouver une certaine dynamique.
- La tenue de la coupe du monde de football à l'occasion des fêtes de fin d'année, période où les dépenses publicitaires sont traditionnellement plus coûteuses, incite sans doute les opérateurs à préserver leur capacité d'investissement.

Au final si l'ANJ donnent quelques explications factuelles pour expliquer cette décroissance à aucun moment elle ne fait le lien entre la politique liberticide multiforme qu'elle mène depuis plusieurs mois sous la domination de la doxa du jeu (pathologie maladie) et ces résultats.

Suite à ce bilan l'ANJ synthétise en quelques lignes les actions entreprises au cours de cette période : - *nommées pompeusement « initiatives structurantes pour le marché des jeux d'argent »* bonjour le langage technocratique des hommes en gris qui ont l'art de manipuler l'opinion par des formules abscons – notamment en matière de communications commerciales :

- publications des lignes directrices relatives aux contenus des publicités des opérateurs de jeux ainsi que des recommandations pour « désintensifier » la pression publicitaire et renforcer la protection des mineurs et des publics vulnérables.
- révision des chartes de bonne conduite des éditeurs et de leurs régies visant à encadrer le volume et la concentration des communications commerciales sur les services de télévision et de radio est en cours sous l'égide de l'Arcom. Une charte concernant l'affiche est également en cours d'élaboration ;
- Les opérateurs et les organisations professionnelles concernées élaborent actuellement une charte de bonne conduite

visant à encadrer la diffusion de la publicité numérique, sur la base des standards dégagés dans la recommandation de l'ANJ ;

- Lancement d'un groupe de travail sur les partenariats sportifs des opérateurs de jeux qui devrait aboutir à la formulation de propositions concrètes d'ici la fin de l'année ;
- Les lignes directrices et recommandations de l'ANJ portant sur les gratifications commerciales des opérateurs (bonus, offres de bienvenue) font actuellement l'objet d'une consultation auprès des opérateurs

L'ensemble de ce plan d'action devrait être opérationnel d'ici le lancement de la Coupe du monde de football le 20 novembre prochain précise l'ANJ en conclusion.

A suivre...

© jean-pierre georges martignoni-hutin, sociologue, novembre 2022, lyon, France, université lumière, lyon II, centre max weber.

-----

### **Notes :**

1. Site de l'ANJ actualité : 4/IO/2022 : « Marché au 1er semestre 2022 : progression pour le réseau physique et recul pour les jeux en ligne ( anj , 6 pages, 4/IO/2022) 3 graphiques ; Évolution du PBJ de la FDJ aux 1er semestres 2020, 2021 et 2022 :Évolution du PBJ du PMU en paris hippiques aux 1er semestres 2020, 2021 et 2022 ; Évolution du PBJ des opérateurs sous concurrence aux 1er semestres 2020, 2021 et 2022

2. *Démesurée, frénétique excessif comme le Dieu Grec. Dans la mythologie hellénique Dionysos est le dieu de la vigne, du vin , de la fête et de ses excès. Source de folie mais aussi libérateur.*

3. MARTIGNONI-HUTIN Jean-Pierre G, « Le jeu excessif est-il une addiction ? Commentaire », *Sciences sociales et santé*, 2022/2 (Vol. 40), p. 95-104. Juin 2022. DOI : 10.1684/sss.2022.0228. URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2022-2-page-95.htm> = résumé =À la suite de deux ans d'enquête dans les casinos, j'ai écrit un livre dont le sous-titre est « Que le hasard vous serve, mais préparez-vous à l'accueillir » (Martignoni-Hutin, 2000). Car cette sentence d'Alain – extraite de son ouvrage *Les Dieux (1985 [1934])* – résume bien les logiques ludiques des jeux de hasard et d'argent

*notamment celles des fameux bandits-manchots dont Charly Fey – leur inventeur – pensait qu'ils suggéraient symboliquement au joueur « de prendre sa vie en main ». Cette activité de loisirs, qui est aussi un secteur économique important, apparaît comme un fait social, une pratique culturelle avant d'être un problème de santé publique, comme le laisse entendre la doctrine des Joueurs Anonymes que l'article d'Aymeric Brody aborde dans le détail dans ce même numéro de Sciences Sociales et sante. Néanmoins le sociologue qui, comme moi, travaille depuis de nombreuses années dans les espaces de jeu pour interroger les joueurs, analyser leur correspondance (Martignoni-Hutin, 1993), pratiquer des observations flottantes ou directement participantes, a quelque chose à dire sur les jeux d'argent y compris dans leur dimension qualifiée d'addictive par la doxa du jeu pathologie maladie. ( annonce de l'article et résumé publié dans LesCasinos.org 5 juillet 2022 , sous le titre « Le jeu excessif est-il une addiction ? »)*

4. Jean-Pierre MARTIGNONI : UNAF, ANJ : Police des familles joueuses ? = Une intrusion sociologique de l'UNAF et de l'ANJ dans la socialisation ludique primaire qui pose problème( avril 2021, 45 pages, 51 notes, 12 annexes) ( publié sur : lescasinos.org 7/4/2021 casino légal France 8/4/2021) Résumé = *Va-t-on bientôt imposer une amende de 135 euros à un papa joueur achetant un ticket de grattage à son fils ? Priver d'autorité parentale une maman qui utiliserait la pochette cadeau de la FDJ pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? Mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Interroger les couples qui s'envoient des clin d'œil ludiques le jour de la Sant Valentin ? Demander des comptes aux familles qui partent en vacances avec leurs enfants mineurs et fréquentent chaque été les casinos dans les 200 stations thermales, balnéaires et climatiques ou ils sont autorisés ? Envoyer une assistante sociale chez les parents qui évoquent devant leur progéniture ce qu'ils feraient s'ils gagnaient le pactole à un jeu d'argent ?* IN MEDIAS RES\* On peut s'interroger à la lecture du sondage commandé par l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) sur la socialisation ludique primaire et à celle des conseils que l'UNAF (Union nationale des associations familiales) se permet de donner aux parents en matière de jeux de hasard.(\*) sentence latine empruntée à Horace qui évoquait le style d'Homère capable dans un bref préambule d'emporter son auditoire au cœur de l'action

5. Jean-Pierre MARTIGNONI : Censure de la publicité WINAMAX : une dérive liberticide de l'ANJ ( 17 pages , 15 notes, 3 annexes, mars 2022 )( CASINO LÉGAL FRANCE 25 /3/2022 , lescasinos.org du 26/3/2022 ) résumé = L'Autorité

Nationale des Jeux (ANJ) dirigée par Isabelle FAULQUE PIERROTIN a décidé d'interdire une publicité de WINAMAX, le célèbre opérateur de paris en ligne. Du jamais vu dans l'histoire de la publicité en France dans ce secteur. Bien que nous ayons déjà analysé dans différentes contributions – et notamment dans les deux dernières – la politique néo-prohibitionniste engagée par l'ANJ sous la domination de la *doxa* du jeu pathologie, nous tenions à réagir par un court article à cette censure, qui apparaît comme une véritable dérive liberticide de l'autorité de la Rue Leblanc (\*) (\*) *siège de l'ANJ dans le XV° à Paris*

6. Jean-Pierre MARTIGNONI : « Mission Impossible pour Mission Patrimoine ? : L'ANJ censure le jeu Mission Patrimoine de la FDJ : nouvelle dérive liberticide de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) concernant le jeu de la Française des jeux (FDJ) « MISSION PATRIMOINE » , cette loterie populaire qui vise à préserver le patrimoine français en finançant sa restauration et dont la 5° édition sera lancée en aout. Dans son collège du 19 mai l'ANJ censure deux messages que la FDJ ne pourra plus mentionner sur les tickets de grattage et dans la communication commerciale qui accompagne ce jeu. ( juillet 2022, 14 pages , 12 notes, 2 annexes )( publié sur LesCasinos.org 6 juillet 2022)Résumé : Après avoir censuré une publicité Winamax pour les paris sportifs l'Autorité Nationale des jeu (ANJ) - dirigée Isabelle FAULQUE PIERROTIN - mais sous la domination objective de la *doxa* du jeu pathologie maladie et d'associations anti jeu - poursuit sa dérive liberticide en interdisant à la Française des jeux (FDJ) de mentionner sur les tickets de grattage et dans sa communication commerciale l'utilité sociale, culturelle et patrimoniale du jeu MISSION PATRIMOINE - préserver le riche patrimoine Français présent dans nos territoires en finançant sa restauration - dont la 5° édition sera lancée le 29 aout 2022 et se poursuivra les 5,7,10,12,13,14 septembre pour 6 tirages du Loto dédiés au Patrimoine et un super loto le 16 septembre organisé lors des journées européennes du patrimoine. Désormais en l'absence de contrôle parlementaire ou populaire effectué par les joueurs ; les multiples mesures néo-prohibitionnistes prises par l'ANJ et son collège - ou les *addictologues en conflits d'intérêts sont omniprésents* - ne semblent avoir aucune limite. Souhaitons que Députés et Sénateurs mais aussi Stéphane BERN - l'animateur de *Secrets d'Histoire* fortement engagé dans ce jeu - montent au créneau pour défendre MISSION PRATRIMOINE et le LOTO DU PATRIMOINE, une initiative politique d'Emmanuel MACRON favorable à une Politique des Jeux Nationale soucieuse de renouer avec l'histoire caritative & philanthropique...des

loteries : *utiliser la manne ludique de cet impôt démocratique volontaire au profit de l'intérêt général.*

7. FDJ : interdiction par l'ANJ du jeu de grattage X50 qui espérait faire gagner jusqu'à 1 million d'euros, pourquoi ? « (27 juin 2022 tirage-gagnant.com) confer annexe 3

8. Surveiller et punir: Naissance de la prison (Gallimard, 1975) est un ouvrage majeur de Michel Foucault

9. MARTIGNONI-HUTIN Jean-Pierre G.,:TRICHERIE/FDJ/PRIVATISATION/MONOPOLE : Bruxelles s'invite à la table de jeu ( aout 2021, 10 pages, 3 notes, 6 annexes ) (publié sur : lescasinos.org, 4 aout 2021 ) Résumé = « *Tricherie, mensonge, manipulation, abus de position dominante, concurrence faussée, contournant des règles de l'Union Européenne (UE) , avantage économique indu...* » il sera intéressant de voir quels termes la Commission Européenne utilisera, à l'issue de l' ENQUETE APPROFONDIE qu'elle vient de déclencher sur la Française des Jeux(FDJ) qui - contre toute attente - à conserver son MONOPOLE pendant 25 ans lors de son entrée en Bourse. Cet avantage commercial énorme accordé par BERCY et Bruno LEMAIRE lors de la privatisation de l'opérateur - qui défie les lois du marché dans une économie libérale concurrentielle - pourrait constituer une violation des règles de l'UE en matière d'aides d'État. Suite à cette annonce l'action FDJ a fortement chuté : - 13,00 % en quelques jours. A vouloir être plus royaliste que le Roi, à vouloir le beurre et l'argent du beurre le gouvernement montre en réalité dans cette affaire la pauvreté intellectuelle, politique, idéologique - et l'aspect antinomique - du slogan présidentiel cher à la REM « en même temps » : en même temps on privatise, en même temps on fait appel aux marchés, en même temps on garde le monopole. Si cette « mise en examen » tardive de l'Europe à l'encontre de l'opérateur de Boulogne n'est pas un leurre stratégique mitonné au plus haut niveau de l'État Français et des autorités européennes pour calmer le jobbard - ce qui n'est pas à exclure - voilà une occasion rêvée pour les élus de la Nation ( sénateurs et députés) pour définir enfin une politique des jeux nationale cohérente et transparente, avec la participation active des premiers concernés : les joueurs et les opérateurs.

10. « Macron annonce la poursuite du Loto du Patrimoine pour les cinq ans à venir » ( le figaro/AFP 16/9/2022 voir également en annexe la Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur le Loto du Patrimoine, à Guéret le 16 septembre 2022.publié sur vie-publique.fr : au cœur du débat public »)

11. Confer : Gérard Descotils, jean Claude Guilbert : « le grand livre des loteries : histoire des jeux de hasard en France ( l'archipel , 1993 ; I57 pages

12. MARTIGNONI-HUTIN Jean-Pierre G, « Mission Patrimoine : censurée par l'ANJ mais soutenue par Emmanuel MACRON » : *Censurée par l' Autorité Nationale des jeux (ANJ) la loterie Mission Patrimoine organisée par la FDJ a été soutenue récemment par le Ministre de la Culture et tout dernièrement par le Président de la République. Cette ambivalence souligne les contradictions de la Politique des jeux de la France. L'homo politicus doit reprendre la main sur la politique des jeux nationale, se mettre au service de l'intérêt général et de l'homo ludens, non à celui des addictologues et de la doxa du jeu pathologie maladie en conflits d'intérêts dans cette affaire* « ( septembre 2022, 15 pages , 20 notes, 2 annexes, publié sur LesCasinos.org 22 septembre 2022)

13. Tribune de Stéphane PALLEZ en annexe 2 : « S'engager » pour le patrimoine : c'est soutenir la transmission de la mémoire, favoriser l'activité économique et les métiers d'art et dynamiser durablement l'attractivité touristique des territoires. » ( octobre 2022, sur le site de la FDJ)

#### **Annexes =**

- Annexe 1 : Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur le Loto du Patrimoine, à Guéret le 16 septembre 2022.

- Annexe 2 : Tribune de Stéphane PALLEZ : Présidente directrice générale du groupe FDJ : « S'engager pour le patrimoine c'est soutenir la transmission de la mémoire, favoriser l'activité économique et les métiers d'art et dynamiser durablement l'attractivité touristique des territoires. » ( octobre 2022, site de la FDJ)16 septembre 2022 ( publié sur vie-publique.fr : au cœur du débat public »

- Annexe 3 : FDJ ; interdiction par l'anj du jeu de grattage X50 qui espérait faire gagner jusqu'à 1 million d'euros , pourquoi ? (tirage-gagnant.com 27 juin 2022 : par Simon Richhomme

- ANNEXE 4 : « SOLIDE PERFORMANCE DU GROUPE FDJ : CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3E TRIMESTRE EN HAUSSE DE 12 %, CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL ATTENDU EN PROGRESSION DE PLUS DE 8 % « ( COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FDJ , 13 OCTOBRE 2022)

- Annexe 5 = « Française des Jeux : belle performance au troisième trimestre : Portée par la loterie et de bonnes performances du réseau physique, la FDJ a même relevé ses objectifs pour 2022. (Nicolas Sandanassamy/Capital/I3/IO/2022)

- Annexe 6 : La FDJ pourrait devoir plus d'un milliard d'euros à l'État, l'action chute Julien Marion, Agefi-Dow Jones 01/07/2022
  - Annexe 7 : Composition de la commission des sanctions de l'ANJ source anj : Désignation de nouveaux membres pour la Commission des sanctions de l'ANJ Site internet de l'anj : Actualité, 18/10/2022
  - Annexe 8 : Gratification financière et jeux d'argent : l'ANJ présente ses lignes directrices et recommandations ( anj , Actualités : 27.10.2022)
- 

-----

**Annexe 1 : Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur le Loto du Patrimoine, à Guéret le 16 septembre 2022.**

**16 septembre 2022 ( publié sur [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) : au cœur du débat public »**

Merci Madame la maire pour ces mots et tout ce que vous venez de dire. Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, parlementaires honoraires, Madame la présidente, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la préfète, chers amis.

Merci de ces mots, et au fond, vous avez réinscrit le moment que nous partageons aujourd'hui, et qui pour moi est aussi le bonheur de revenir en Creuse et d'être parmi vous, en quelque sorte, dans la légende des siècles. Celle qui a fait justement cette part de France la plus ancestrale, et sa contribution à la vie de la nation. Celle aussi de ce petit théâtre à l'italienne qui nous réunit, devenant ensuite cinéma, et qui est fermé depuis 40 ans. Mais celle aussi de tout ce qui est à écrire. Et puisque plusieurs éditeurs et écrivains de renom nous font l'honneur de partager ce moment avec les élus, les enfants qui étaient là avec nous et nos lycéens qui nous ont offert une scène de théâtre tout à l'heure de Macbeth dans le petit théâtre à l'italienne, je voulais, dans ces moments un peu inquiets que vous avez évoqués à la fin de votre propos, réinscrire celui que nous vivons.

On ne peut pas affronter les incertitudes du temps si nous ne savons pas d'où on vient et si nous ne poursuivons pas chacun de nos projets, lesquels sont tressés par les grandes histoires et ces légendes que j'évoquais. Les peuples vivants sans légendes sont condamnés à

mourir de froid. Ce n'est pas de moi, mais de LA TOUR DU PIN. Nous n'avons pas envie de mourir de froid. Et nous voulons écrire ces légendes et continuer de les écrire. C'est ce que vous avez collectivement fait avec ce théâtre.

Alors, vous l'avez dit, Madame la maire, vous avez simplement oublié une chose, c'est vous, et une personne et une volonté, qui avez contribué à convaincre. Mais je veux ici d'abord saluer la dynamique qu'il y a eu et l'aventure humaine extraordinaire, celle que vous avez portée avec vos équipes. Celle des associations, l'association Masquarades et Anny DUPEREY qui en est la marraine n'a pas pu être là aujourd'hui, mais j'ai une pensée pour elle. Les autres associations qui nous ont convaincu, vos élus qui vous ont accompagnés, les services de l'État du Ministère de la Culture et Stéphane BERN que vous avez évoqué mais qui nous permet ici de nous retrouver.

Étant ici parmi vous, c'est aussi une manière de célébrer les cinq ans du Loto du patrimoine. C'est en effet la cinquième saison qui nous permet d'avancer sur là aussi, cette aventure un peu folle. Il se peut qu'elle ait été au départ critiquée. Ça arrive, même aux meilleures aventures. Quand les choses changent, ça ne fait pas toujours l'unanimité. Mais je veux ici remercier les cinq ans d'engagement sans faille de Stéphane BERN, de ses équipes, de la Française des Jeux et de sa présidente, de la Fondation du patrimoine et de son président, évidemment de nos préfetures, de nos DRAC et du ministère de la Culture, Madame le Ministre.

Cinq années qui ont permis — d'ailleurs, nous nous sommes un peu inspirés de nos voisins d'outre-Manche, il faut bien le dire, qui ont de telles formules — d'abord de réunir de l'argent pour sauver notre patrimoine qui était parfois délaissé, souvent délaissé.

Au total, grâce à ça, nous avons mobilisé 200 millions d'euros, l'argent du Loto direct et de celui qu'on a réussi à réunir. Depuis 2018, 745 sites en péril ont pu être sauvés, en Hexagone comme Outre-mer. C'est une mobilisation extraordinaire qui a été permise grâce à ce Loto et qui vient en quelque sorte enrichir, donner une visibilité à des associations locales et à des initiatives justement d'élus, et qui nous permet de sauver ces sites et qui permet aux Françaises et aux Français de contribuer et de se mobiliser pour sauver ce qui fait leur quotidien.

Cela vient s'ajouter — je le redis ici parce que c'est important — à la mobilisation du Ministère de la Culture, parce que ça ne s'est pas fait pour que le Ministère se désengage, au contraire. En 2022, l'investissement collectif par le Ministère de la Culture pour le patrimoine n'a jamais été aussi important, dépassant les 355 millions d'euros. Dans le cadre de France Relance, nous avons aussi pu

massivement investir dans le patrimoine, dans tout notre patrimoine et en particulier nos églises et nos cathédrales.

Il y a dans cet engagement une volonté profonde qui continue, un projet français depuis plus de deux siècles, celui de sauver le patrimoine, de rénover, réouvrir, sauver nos pierres, nos monuments, qu'il s'agisse du patrimoine culturel, industriel, naturel, qu'il s'agisse de nos fontaines de villages, qu'il s'agisse de grands sites qui étaient parfois délaissés quand les industries s'étaient fermées, qu'il s'agisse parfois de nos églises et de tant d'autres, de ce qui fait la fierté de nos villes et nos villages. C'est une fierté parce que cela s'inscrit dans la politique culturelle qui est la nôtre. Il n'y a pas de littérature qui se tient sans paysages. Et justement, cette légende des siècles qui se poursuit sans ces monuments, dont on réinvente ainsi les usages et dont on retrouve aussi la légitimité dans le temps. Et il n'y a pas, en quelque sorte, de pratique culturelle qui pourrait se séparer de ces vieilles pierres. Quand j'entends parfois critiquer cette politique à l'égard du patrimoine comme étant une part de conservatisme que nous pourrions avoir, non, la culture est un tout, c'est un bloc, et elle seule permet justement d'avancer.

Le théâtre pourra reprendre ses droits à quelques mètres de nous parce que nous aurons fait ce travail de réhabilitation, que des talents seront là pour y programmer des pièces, des créations, des concerts et que des jeunes ici formés pourront s'y produire. Et c'est ce sur quoi je veux aussi ici insister en vous disant la fierté qui est la mienne d'avoir simplement permis que tout cela se déclenche.

D'abord, nous allons continuer. Je peux simplement garantir une chose, c'est que cela va durer au moins cinq ans. Pour la suite, adienne que pourra. J'espère que cette décennie aura rendu la chose irréversible et que d'autres projets ensuite viendront. Ensuite, je vais vous dire combien à mes yeux, cette politique pour le patrimoine est importante parce qu'elle permet à nos villes et nos villages de renouer avec leur histoire, mais surtout avec leur projet écrit au présent. Vous l'avez admirablement dit, Madame le maire, mais ici, ce que nous allons faire au théâtre vient simplement reconnaître, accompagner le travail qui a été fait par votre association et quelques autres.

Le projet actions Cœur de ville, qui permet de réhabiliter la ville, ses commerces, va aussi permettre de faire travailler des jeunes, des industries, de l'artisanat, et donc d'accompagner des projets. Oui, la rénovation de notre patrimoine, cette politique pour réhabiliter nos bâtiments, ce que nous allons faire ici à Guéret, et ce que nous ferons ailleurs, c'est évidemment une politique qui permet de faire travailler des métiers d'art, des artisans, des architectes, des artistes, et qui nous permet, sur l'ensemble des projets qui sont portés par le ministère, de

faire travailler plusieurs dizaines de milliers d'artisans partout en France, qui permettra ici de donner des perspectives à des artisans en Creuse mais aussi de toute la région. Il n'y a pas un projet que nous conduisons qui ne permet ainsi de féconder à la fois les projets locaux pour réaménager la ville, le village, mais aussi faire travailler les artistes, les artisans, les métiers d'art, des métiers qui sont aussi extraordinairement fragiles car derrière les pierres, il y a des savoir-faire, derrière les lieux, il y a aussi les trésors cachés, des savoirs qui sont ainsi réveillés, et auxquels nous redonnons des perspectives. Pour tout cela, merci, car c'est vous qui allez permettre de le faire, d'avancer, et de continuer.

Ces cinq années du patrimoine viennent à la veille aussi d'un événement dont je voulais marquer l'importance qui était évidemment nos Journées européennes du patrimoine et qui permettront partout dans notre pays d'ouvrir, d'ouvrir les lieux qui sont ordinairement fermés au public, mais qui permettent à nos compatriotes de se réapproprier notre histoire. Cette histoire qui, parfois, est extraordinairement locale, mais toujours aussi profondément universelle et mondiale. Je parle sous le contrôle ici de quelques-uns qui l'ont infiniment mieux écrit que moi. Mais il y a dans cette capacité à rouvrir nos lieux, la possibilité de construire, en quelque sorte, cette Carte du Tendre de notre histoire, et de retrouver des lieux fermés qui font notre quotidien, des lieux qui nous permettent de retrouver l'histoire de nos villes, de nos départements, mais qui permettent aussi de comprendre que notre pays a toujours été ancré dans une histoire de voyages, d'échanges, de rayonnement.

Qu'un architecte de Limoges ayant voyagé en Italie revienne ici à Guéret, pour faire un théâtre à l'italienne en 1837, c'est le signal que le Grand Tour n'était pas simplement réservé à une aristocratie britannique, mais qu'il a permis de changer nos paysages, nos usages, d'y inventer des lieux et toujours des échanges. C'est cela notre pays. Et d'y voir nos enfants tout à l'heure chanter la Marseillaise devant nous et nous raconter leur projet de vie. C'est ça aussi ce que permettent nos Journées du patrimoine, d'ouvrir des lieux, de bâtir des rêves, mais de retrouver également ce qui est le sens, même le fil de ce qu'est la France.

Nous ne sommes pas, nous non plus, simplement des pierres qu'il faudrait rénover. Nous sommes un grand récit qui vient de loin, qui est le fruit de monuments, de paysages, de littérature, de théâtre, de peinture. Et ce grand récit, nous avons à continuer de l'écrire. Il ne peut s'écrire que si nous nous plongeons de manière régulière dans cette légende des siècles en la respectant et en la réinventant. C'est cela le loto du patrimoine. C'est ça notre politique du patrimoine. C'est cela aussi que nos Journées du patrimoine permettent de reconvoquer pour

tous nos compatriotes.

C'est avec beaucoup de bonheur et de fierté que je suis parmi vous aujourd'hui pour, à Guéret, permettre déjà de reconnaître le travail fait, l'engagement d'élus, d'associations, l'engagement de la mission menée par Stéphane BERN depuis cinq ans, de la Fondation, de la Française des Jeux, mais de ce qui fait la force de notre nation. Donc merci pour tout cela. Il n'y a que des projets qui manquent de lieux et que des lieux qui manquent parfois de projets. Quand on sait les retrouver, on invente simplement la dynamique, la force et l'avenir d'un pays. C'est ce que nous faisons.

Vive la République et vive la France !

**Annexe 2 : Tribune de Stéphane PALLEZ : Présidente  
directrice générale du groupe FDJ**

**« S'engager pour le patrimoine  
c'est soutenir la transmission de la mémoire, favoriser  
l'activité économique et les métiers d'art et dynamiser  
durablement l'attractivité touristique des territoires. » ( octobre  
2022, site de la FDJ)**

Présidente directrice générale du groupe FDJ

- L'affluence exceptionnelle au cours des Journées européennes du patrimoine, qui se sont tenues les 17 et 18 septembre, montre à quel point les Français sont attachés à leur patrimoine. Grâce à la mobilisation de tous, et notamment au succès des tirages du Loto dédiés au patrimoine, plus de 20 millions d'euros ont d'ores et déjà été collectés au profit de la Fondation du patrimoine à l'issue de ce week-end !

- Il suffit de regarder l'audience des émissions télévisées consacrées à l'histoire, les succès de librairie des biographies ou des romans historiques et la vigueur du monde associatif pour mesurer la puissance de cette passion populaire française. Elle est d'autant plus vive que chaque Français conserve un attachement particulier pour un site historique ou industriel qui l'accompagne depuis l'enfance. De même, de nombreuses vocations sont nées au contact d'une chapelle médiévale, d'un château de la Renaissance ou d'un atelier de sensibilisation de jeunes

organisé devant les jets d'eau de Versailles, pour devenir ensuite tailleurs de pierre, restaurateurs de céramiques ou encore tapissiers-décorateurs.

- S'engager en faveur du patrimoine, c'est perpétuer des savoir-faire pluriséculaires qui pour certains remontent à l'Antiquité. C'est permettre la redécouverte de nos racines, de notre culture, de notre histoire, participer à la construction d'un lien social puissant et s'inscrire dans notre récit national. Une politique de sauvegarde du patrimoine ambitieuse permet ainsi d'allier rayonnement culturel, développement économique et attractivité des territoires, et d'enclencher ainsi un cercle de progrès pour tous.

- Une étude du cabinet Pluricité, menée en 2021 pour le compte de la Fondation du patrimoine, montre qu'un euro investi dans le patrimoine produisait jusqu'à 21 euros de retombées économiques. Ainsi, les seuls travaux de la Fondation du patrimoine auraient déjà permis de créer 1,2 milliard d'euros de PIB. Les nouvelles commandes faites auprès des artisans locaux et l'augmentation de la fréquentation des lieux restaurés bénéficient au commerce local et concourent au développement du tourisme. Rien de plus évocateur en la matière que le Pont du Gard dont l'influence économique se fait ressentir jusqu'à Lyon.

- Pour une entreprise comme FDJ, populaire et enracinée dans les territoires, l'engagement en faveur du patrimoine est naturel et enthousiasmant. Par l'intermédiaire de notre large réseau de commerçants partenaires, nous avons pu sensibiliser puis mobiliser un grand nombre de Français. Cela passe par une offre spécifique de jeux que nous proposons chaque année en septembre, avec [les tickets à gratter « Mission Patrimoine »](#) et [sept tirages du Loto dédiés](#) pour la cinquième édition de cette opération.

- Depuis 2018, nous avons ainsi pu collecter plus de 100 millions d'euros qui ont permis, au total, de rassembler en quatre ans 200 millions d'euros de fonds additionnels dans le cadre de cette initiative pour financer la restauration de sept-cent-quarante-cinq projets sélectionnés à ce jour par la « Mission Bern » sur l'ensemble du territoire. Les résultats sont là : cent-cinquante-six sites sont d'ores et déjà sauvés et deux-cent-sept sont en cours de restauration.

- Parmi eux, le site historique de la YMCA à Paris qui accueille le plus vieux terrain de basket du monde. La Française des Jeux et la Fondation FDJ ont décidé de soutenir ce projet de restauration, à la fois social, éducatif

et sportif depuis ses origines, qui permettra la valorisation de ce site rénové à l'occasion des jeux de Paris 2024. Un engagement qui s'est concrétisé avec la remise d'un chèque de 1,26 million d'euros à la YMCA, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine de 2022, en présence de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- S'engager pour le patrimoine, c'est donc soutenir la transmission de la mémoire, favoriser l'activité économique et les métiers d'art et dynamiser durablement l'attractivité touristique des territoires. J'ai d'ailleurs la conviction qu'au-delà de l'impulsion nationale qui va se poursuivre, la dimension locale est une des forces de ce projet collectif et peut encore se renforcer. Pourquoi pas, par exemple, organiser dans toutes les régions, des Assises du patrimoine, à l'instar de ce qu'a fait la région Ile-de-France en 2019 ?

- Faire le choix du patrimoine, c'est nourrir la cohésion. Il est une source de fierté nationale et une des raisons de notre rayonnement international. Il permet à la France d'être la première destination touristique mondiale. Nous pouvons demain en faire aussi une source d'engagement des jeunes, au moyen, par exemple, d'un volet patrimoine du service civique. Dans un pays qui reste marqué par les fractures, je suis convaincue que la cause du patrimoine rassemble les Français autour d'intérêts communs qui les rapprochent et concourent à leur unité.

**Annexe 3 : FDJ ; interdiction par l'anj du jeu de grattage X50 qui espérait faire gagner jusqu'à 1 million d'euros , pourquoi ? (tirage-gagnant.com 27 juin 2022 : par Simon Richhomme**

La Française des jeux a publié aujourd'hui une refonte graphique et de la répartition des gains de sa gamme de jeu de grattage « x10 » et « x20 », deux best sellers inspirés des opérateurs de jeu anglo-saxons et qui promettent respectivement des gains de 20 000€ et 500 000€. En revanche, le projet de lancement du grand frère « x50 », un ticket à 10€ qui devait annoncer 1 million d'euros à lui été retoqué par l'Autorité Nationale des Jeux. Pour motiver sa décision, l'ANJ pointe un risque

d'addiction dû au fort enjeu autour du million d'euros de gain associé à une mise en jeu élevé de 10€. Rappelant que la FDJ possède déjà 3 jeux de grattage à forte mise avec Méga Goal, Millionnaire et Méga Mots croisés, tous mis en jeu à 10€, l'ANJ a jugé qu'il n'était pas nécessaire et que cela pouvait poser des risques pour les joueurs d'inclure ce 4e jeu dans la catégorie des jeux à 10€. Ce rejet est le deuxième en 2022 après le rejet d'un projet de nouvelle loterie en point de vente « Jeudi magique » qui n'a pas non plus pu aboutir suite à une interdiction de commercialisation de la part de l'ANJ. Depuis sa transformation d'ARJEL en ANJ et depuis la privatisation de l'opérateur de jeux, l'organisme est de plus en plus sévère sur la sortie des jeux de grattage, de tirage et sur les modifications des règles de ces derniers.

**ANNEXE 4 : « SOLIDE PERFORMANCE DU GROUPE FDJ  
: CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3E TRIMESTRE EN HAUSSE DE  
12 %, CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL ATTENDU EN  
PROGRESSION DE PLUS DE 8 % « ( COMMUNIQUE DE  
PRESSE DE LA FDJ , 13 OCTOBRE 2022)**

- Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre en hausse de 12 % à 592 M€
  - Poursuite de la bonne performance de la loterie, avec un chiffre d'affaires en hausse de +14 % à 478 M€, qui a notamment bénéficié d'un nombre important de jackpots Euromillions élevés<sup>[1]</sup>
  - - Stabilité du chiffre d'affaires des paris sportifs, à 97 M€, avant la Coupe du Monde de football de la FIFA en fin d'année
    - - Maintien de la bonne orientation des mises en point de vente (+6 %) et poursuite de la forte croissance des mises en ligne (+35 %) qui représentent 13 % des mises totales
- Chiffre d'affaires 9 mois, à fin septembre, en croissance de 12 % à 1 805 M€
- Pour 2022, chiffre d'affaires attendu en progression de plus de 8 % avec un taux de marge d'EBITDA de l'ordre de 24 %, en amélioration par rapport aux prévisions de début d'année

Boulogne, le 13 octobre 2022 (17h45) - La Française des Jeux (FDJ), premier opérateur de jeux d'argent et de hasard en France, annonce son chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre et ses perspectives 2022.

Stéphane Pallez, Présidente directrice générale du groupe FDJ, a déclaré : « *La bonne dynamique enregistrée par le Groupe en début d'année s'est poursuivie au troisième trimestre. Nous nous réjouissons en particulier du retour à une bonne orientation de notre activité en point de vente, avec des mises trimestrielles en hausse de +6 %. Notre activité digitale, quant à elle, continue d'attirer un nombre croissant de joueurs qui sont désormais près de cinq millions. La bonne performance attendue sur l'ensemble de l'année reflète la pertinence de notre stratégie, qui s'appuie sur ces deux canaux de distribution, et conforte notre modèle de croissance responsable de long terme.* »

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, croissance du chiffre d'affaires de +12 % à 592 millions d'euros, sur la base de mises en hausse de +9 %

- Pour la loterie, la progression du chiffre d'affaires (+14 % à 478 millions d'euros) est portée par celle des mises (+11 %) avec :

- Des mises tirage en hausse de +17 %, à 1 629 millions d'euros, bénéficiant d'un nombre beaucoup plus important de jackpots Euromillions élevés.

- Des mises des jeux instantanés en croissance de +7 %, à 2 379 millions d'euros, avec le succès des animations du portefeuille de jeux, notamment les lancements et les relancements tels Cash en début d'année, les jeux X10 et X20 fin juin et la 5<sup>e</sup> édition du jeu Mission Patrimoine fin août.

- Pour les paris sportifs, la stabilité du chiffre d'affaires (97 millions d'euros) et des mises est attribuable à une base de comparaison 2021 élevée, avec les demi-finales et finale de l'UEFA Euro 2020 en juillet. La progression de +9 % des mises sur les mois d'août et septembre reflète une bonne dynamique portée par l'actualité sportive.

- Les mises sont en progression sur tous les canaux de distribution :

- +6 % en point de vente, à 4 302 millions d'euros, reflétant le retour à la normale du réseau et la bonne dynamique intrinsèque des jeux.

- +35 % en ligne, à 643 millions d'euros, soit 13 % des mises totales, avec une croissance soutenue par les deux activités, le nombre de joueurs de loterie en ligne continuant de progresser fortement.

- Le produit des autres activités progresse de 3 millions d'euros, à 18 millions d'euros.

En cumul à fin septembre, progression du chiffre d'affaires de +12 %,  
à 1 805 millions d'euros, avec des mises en hausse de +9 %

- Pour la loterie, la progression du chiffre d'affaires (+16 %, à 1 424 millions d'euros) est alignée avec celle des mises (+15 %).

- Pour les paris sportifs, l'écart entre la variation du chiffre d'affaires (-3 %, à 329 millions d'euros) et celle des mises (-8 %) reflète des taux de retour aux joueurs bas en début d'année, situation qui pourrait évoluer avec la Coupe du Monde de football de la FIFA en fin d'année.

- Le produit des autres activités s'élève à 52 millions d'euros (+7 millions d'euros).

Perspectives 2022 en amélioration par rapport aux prévisions de début d'année

La performance à fin septembre ressort supérieure aux prévisions du Groupe, après notamment un premier semestre dont les résultats ont été amplifiés par une base de comparaison affectée par la crise sanitaire au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

L'activité du Groupe bénéficiera de la Coupe du Monde de football de la FIFA au 4<sup>e</sup> trimestre ; compte tenu d'une base de comparaison importante pour la loterie en fin d'année 2021, avec plusieurs semaines de jackpots tirage élevés, FDJ prévoit un chiffre d'affaires du 2<sup>nd</sup> semestre en hausse de +6 %.

Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice, FDJ anticipe dorénavant :

- - Une hausse du chiffre d'affaires de plus de 8 % ;
  - Un taux de marge d'EBITDA de l'ordre de 24 %.

Pour mémoire, le groupe FDJ prévoyait initialement un chiffre d'affaires annuel 2022 en progression de près de +5 % avec une marge d'EBITDA supérieure à 23,5 %.

Prochaines communications financières du Groupe

- FDJ tiendra une Journée Investisseurs le jeudi 17 novembre 2022 sur sa stratégie et ses objectifs financiers et extra-financiers de moyen terme.

•FDJ communiquera ses résultats 2022 le mercredi 15 février 2023 avant l'ouverture du marché.

Annexe

En M€	30.09.2022	30.09.2021	Var° 09.2022 vs 09.2021
Mises*	14 991	13 695	+9,5 %
Dont loterie	12 023	10 480	+14,7 %
Jeux de loterie instantanée**	7 306	6 499	+12,4 %
Jeux de tirage	4 718	3 982	+18,5 %
Dont paris sportifs	2 949	3 189	-7,5 %
Mises dans le réseau physique	13 172	12 141	+8,5 %

\* Les mises sont les enjeux des joueurs et ne constituent pas le chiffre d'affaires du groupe FDJ

\*\* Principalement jeux de grattage (en point de vente et en ligne)

[1] Supérieurs à 75 M€ pour Euromillions et à 8 M€ pour Loto.

**Annexe 5 = « Française des Jeux : belle performance au troisième trimestre : Portée par la loterie et de bonnes performances du réseau physique, la FDJ a même relevé ses objectifs pour 2022. (Nicolas Sandanassamy/Capital/I3/IO/2022)**

Très belle performance pour la [Française des Jeux](#) au troisième trimestre. La FDJ a publié jeudi des mises en hausse de 9% au troisième trimestre, portées par la loterie et de bonnes performances du réseau physique, et relevé ses objectifs pour 2022 grâce à de bonnes perspectives en fin d'année. De juillet à septembre, les mises ont progressé de 9% tandis que le chiffre d'affaires, qui mêle le produit net des jeux et celui d'autres activités, augmentait de 12% à 592 millions d'euros, précise un communiqué. Les mises ont progressé de 6% en point de vente, à 4,3 milliards d'euros, "reflétant le retour à la normale

du réseau" post-crise sanitaire et la "bonne dynamique intrinsèque des jeux", et de 35% en ligne, à 643 millions d'euros.

Sur le trimestre, les mises en ligne ont donc représenté 13% des mises totales, "avec une croissance soutenue par les deux activités, le nombre de joueurs de loterie en ligne continuant de progresser fortement". A fin septembre, sur neuf mois, les mises sont en hausse de 9,5% sur un an à 14,9 milliards d'euros, et le chiffre d'affaires de la FDJ grimpe de 12% à 1,8 milliard d'euros. Tablant notamment sur la [Coupe du Monde de football](#) au Qatar pour gonfler son activité au dernier trimestre, le groupe prévoit désormais un chiffre d'affaires en hausse de 8% en 2022 - contre "près de +5%" jusque-là - et une marge d'Ebitda "de l'ordre de 24%" contre "supérieure à 23,5%" auparavant.

"La bonne dynamique enregistrée par le groupe en début d'année s'est poursuivie au troisième trimestre", avec notamment un "retour à une bonne orientation" de l'activité en point de vente, "avec des mises trimestrielles en hausse de +6%", commente Stéphane Pallez, PDG de la Française des Jeux, citée par le communiqué. "La bonne performance attendue sur l'ensemble de l'année reflète la pertinence de notre stratégie", axée tant sur le réseau physique que sur internet - avec désormais "près de cinq millions" de joueurs en ligne -, poursuit-elle. La FDJ publiera ses résultats annuels le 15 février avant l'ouverture de la Bourse.

### **Annexe 6 : La FDJ pourrait devoir plus d'un milliard d'euros à l'État, l'action chute**

Julien Marion, Agefi-Dow Jones 01/07/2022

**Les analystes de Citi craignent que l'Union européenne demande à La Française des Jeux de payer à l'État français un important complément de prix dans le cadre de l'attribution des droits exclusifs au moment de la privatisation du groupe.**

(RK.)

L'opérateur de jeux d'argent La Française des Jeux (FDJ) perd 7% vendredi peu avant 13h30, à 30,7 euros, accusant la plus forte baisse du SBF 120.

La valeur est pénalisée par Citi, qui a abaissé sa recommandation sur la valeur de deux crans, de «acheter» à «vendre», avec un objectif de cours ramené de 52 euros à 31 euros. La banque redoute une décision négative de la Commission européenne sur l'attribution par l'État de droits exclusifs à la société.

[Dans le cadre de sa privatisation](#), FDJ a versé en 2020 une soulte de 380 millions d'euros à l'État Français afin de conserver ses droits

exclusifs sur la loterie physique et en ligne, ainsi que sur les paris sportifs en point de vente pendant une période de 25 ans. La société détenait auparavant ces droits, qui représentent environ 95% de ses mises, pour une durée illimitée.

Plus d'un milliard d'euros

La Commission européenne a ouvert en juillet 2021 une enquête pour savoir si cette mesure ne procurait pas un avantage économique indu à la société. Bruxelles a ensuite envoyé en décembre une lettre à la France dans laquelle elle estimait provisoirement que la rémunération de 380 millions d'euros «sembl[ait] substantiellement inférieure à un prix qui pourrait être considéré comme un prix de marché». «Aussi, un avantage au profit de la FDJ semble être présent à ce stade», ajoutait la Commission.

Citi estime que, in fine, FDJ pourrait être amené à payer un complément de prix de 1,06 milliard d'euros. «En tenant compte de l'impact des coûts d'intérêts supplémentaires capitalisés [...] cela équivaut à un impact négatif total de 1.490 millions d'euros, soit 360 millions d'euros de plus que ce que le marché estime actuellement», poursuit la banque américaine dans une note publiée avant l'ouverture du marché.

La Commission européenne n'a pas fourni de calendrier pour sa décision finale.

Contacté par l'agence Agefi-Dow Jones, FDJ n'a pas fait de commentaire sur la note de Citi. «L'enquête de la Commission n'emporte aucune décision à ce stade de la procédure. Elle permet à l'État et à FDJ de faire valoir leurs arguments auprès de la Commission», a toutefois indiqué la société dans un courriel. «Nous apporterons ainsi, aux côtés de l'État, aux autorités européennes tous les éléments nécessaires démontrant que les droits européen et national ont été respectés», a-t-elle également assuré.

**Annexe 7 : source anj : Désignation de nouveaux  
membres pour la Commission des sanctions de l'ANJ Site  
internet de l'anj : Actualité, 18/10/2022**

---

La commission des sanctions

Indépendante du collège de l'ANJ, la commission des sanctions  
Nouvellement renouvelée (\*)prononce des sanctions telles :

- avertissement
- réduction de la durée d'un agrément, la
- suspension de l'agrément ou de l'exploitation d'un jeu,
- retrait d'agrément ou l'interdiction d'exploitation d'un jeu
- sanctions pécuniaires (à la place ou en sus) pouvant aller jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires

Composée de six membres désignés pour une durée de six ans. Elle est présidée par Frédéric Dieu. Elle se compose de :

- Deux membres du Conseil d'État : M. Frédéric DIEU et Mme Dorothee PRADINES ;
- Deux conseillers à la Cour de cassation : M. Fabrice DELBANO et Mme Véronique BOISSELET ;
- Deux magistrats de la Cour des comptes : M. Nicolas BRUNNER et Mme Maud CHOQUET

(\*) Désignation de nouveaux membres pour la Commission des sanctions de l'ANJ (site de l'anj actualités , 18/10/2022)

#### La procédure

Lorsque, à la suite d'un contrôle, l'ANJ estime qu'un opérateur n'a pas respecté ses obligations, elle l'informe des manquements qui lui sont imputés ainsi que des sanctions encourues. L'opérateur présente ses observations en réponse. Saisi du dossier et s'il le considère opportun, le collège de l'ANJ notifie les griefs à l'opérateur et saisit la commission des sanctions.

#### Les dernières saisines de l'ANJ

Réunis le 22 septembre 2022, les membres du collège de l'ANJ ont décidé d'ouvrir neuf procédures devant la commission des sanctions. Les décisions concerne :

- un dépassement du taux de retour joueur (TRJ) : La loi du 12 mai 2010 modifiée (art. 13-II) et le décret du 4 novembre 2020 (art. 27) interdisent aux opérateurs de paris sportifs en ligne de redistribuer aux joueurs plus de 85 % des mises qu'ils ont engagées auprès d'eux dans le but de prévenir le jeu excessif ou pathologique et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dans une décision du 1er avril 2021, l'ANJ a précisé les règles de calcul du TRJ sur

l'année. Au titre de l'année 2021, sept opérateurs auraient franchi ce taux de 85%. C'est pourquoi le collège de l'ANJ a décidé d'ouvrir une procédure de sanction à leur encontre.

- un manquement à l'obligation d'identification et d'accompagnement de personnes dont le jeu est excessif ou pathologique (\*\*)

L'article 34-IX, alinéa 3, de la loi du 12 mai 2010 modifié prévoit que les opérateurs « *identifient les personnes dont le jeu est excessif ou pathologique et les accompagnent en vue de modérer leur pratique, dans le respect du cadre de référence* ». Des contrôles menés par l'Autorité, à la suite notamment de plaintes, ont montré que deux opérateurs auraient méconnu ces obligations.

Plus précisément, l'ANJ a constaté que des joueurs dont le jeu était manifestement excessif ou pathologique n'auraient pas été repérés, ou l'auraient été tardivement par les opérateurs. De plus, les mesures d'accompagnement mises en œuvre à leur égard auraient été inadaptées.

## **Annexe 8 : Gratification financière et jeux d'argent : l'ANJ présente ses lignes directrices et recommandations**

**Actualités : 27.10.2022**

En février 2022, l'ANJ présentait des lignes directrices et des recommandations relatives à la publicité pour les jeux d'argent. Aujourd'hui, elle publie celles concernant plus particulièrement les offres commerciales comportant une gratification financière (offres de bienvenue, bonus ou freebets). À moins d'un mois de l'ouverture de la Coupe du Monde de football, l'ANJ souhaite ainsi améliorer la transparence de ces pratiques et les modérer pour protéger les joueurs à risque.

Les offres commerciales des opérateurs de jeux d'argent et de hasard comportant une gratification financière attribuée aux joueurs augmente l'attractivité du jeu. Selon une étude Harris interactive, 43%

des joueurs déclarent que les bonus les incitent à jouer plus souvent et 38% à prendre davantage de risques [i].

Ces offres commerciales peuvent prendre des formes diverses : abondement du solde du compte, de la mise du joueur, ou du gain par exemple.

Lors de l'élaboration des lignes directrices portant sur le contenu des messages publicitaires et des recommandations relatives à leur volume, l'ANJ avait considéré que le sujet particulier des offres commerciales comportant une gratification financière devait faire l'objet de lignes directrices et recommandations spécifiques.

Les lignes directrices adoptées le 20 octobre 2022 précisent son interprétation des règles existantes en la matière et les recommandations constituent de bonnes pratiques que les opérateurs sont invités à mettre en œuvre (Communication 2022-C-003 du 20 octobre 2022). Elles poursuivent les unes et les autres un double objectif : améliorer la transparence des offres commerciales comportant une gratification commerciale et les modérer pour prévenir et limiter les pratiques de jeu excessives ou pathologiques.

#### 1. Améliorer la transparence des offres commerciales comportant une gratification commerciale

L'ANJ est régulièrement saisie par des joueurs qui se plaignent du manque de clarté de ces offres commerciales qui peut d'ailleurs être à l'origine de nombreux litiges. A ce titre, des termes tels que « gratuit » ou « offert » peuvent être souvent employés à tort.

- Faire figurer, sur le même support que l'offre de gratification financière, les informations substantielles [ii] nécessaires à sa bonne compréhension et dont l'absence pourrait tromper le consommateur :
  - sa durée, lorsqu'elle n'est valable que temporairement ;
  - si l'offre est gratuite ou si elle est soumise à un achat préalable ;
  - la nature de la gratification (par exemple : argent réel pouvant être retiré par le joueur, crédits de jeux devant être joués) ;
  - l'étendue de la gratification, notamment si son montant est fixe ou en réalité variable ;
  - les autres conditions nécessaires pour bénéficier de l'offre (par exemple : faire un dépôt ou avoir perdu son pari).

- Rédiger de façon lisible et compréhensible le règlement complet de l'offre de gratification financière et le mettre à disposition sur un support aisément accessible.

L'ANJ recommande par ailleurs aux opérateurs de :

- illustrer par des exemples concrets les différentes hypothèses d'obtention de la gratification financière promise et les montants réels que le joueur peut espérer recevoir ;
- proposer un outil de simulation permettant au joueur de cerner les hypothèses, conditions et modalités d'obtention de la gratification ainsi que son montant exact au regard, le cas échéant, de son niveau de mise.

## 2. Modérer les offres commerciales comportant une gratification financière

L'ANJ entend veiller à ce que des offres commerciales comportant une gratification financière ne viennent aggraver la situation des personnes présentant des problèmes de jeu excessif ou pathologique. C'est pourquoi les opérateurs doivent :

- Veiller à ne pas proposer d'offre commerciale comportant une gratification financière aux personnes identifiées comme ayant potentiellement un jeu excessif ou pathologique ;
- Faire preuve d'une vigilance particulière à l'égard des personnes ayant bénéficié récemment d'une mesure d'auto-exclusion ou d'une interdiction de jeu ;
- Eviter toute allégation faisant état d'une prétendue absence de risque du fait de la gratification ;
- Veiller à ce que les offres soient raisonnables en termes de volume, de fréquence et de montant.

L'ANJ souligne que le caractère raisonnable de ces offres de bienvenue ou de fidélisation fera l'objet d'une attention particulière de sa part à l'occasion de l'examen annuel des stratégies promotionnelles des opérateurs et de leurs plans d'actions en vue de prévenir le jeu excessif.

L'ANJ recommande par ailleurs aux opérateurs de :

- s'abstenir de proposer des offres commerciales de bienvenue comportant une ou plusieurs gratifications financières d'un montant global supérieur à 100€ ;
- rééquilibrer les offres commerciales et les programmes de fidélisation en faveur de mécanismes promotionnels moins liés au niveau d'intensité de jeu (volume,

fréquence, durée de jeu) des joueurs auxquels elles sont proposées ;

- limiter les offres commerciales comportant une gratification financière dites de « parrainage » à 5 parrainages par an ;
- intégrer au modérateur de publicité dont l'ANJ a recommandé la mise en place en matière de communications commerciales, la possibilité pour le joueur de définir le nombre, la fréquence et le type de notifications relatives aux gratifications financières qui peuvent lui être envoyées.

[i] Etude Harris interactive réalisée en novembre 2021 auprès d'un panel représentatif de 2231 Français âgés de 18 ans et plus.

[ii] la détermination des informations substantielles devant figurer sur le support d'une offre et l'appréciation du caractère éventuellement trompeur de leur omission doivent être réalisées en fonction des circonstances et en tenant compte des limites d'espace et de temps propres au moyen de communication utilisé, ainsi que de toute mesure effectivement prise par l'opérateur pour mettre ces informations à la disposition du consommateur par d'autres moyens.]

Approfondir

- Communication 2022-C-003 du 20 octobre 2022 portant adoption des lignes directrices et recommandations relatives aux offres commerciales des opérateurs de jeux d'argent et de hasard comportant une gratification financière